

Appel à projets multipays 2020
Appui aux organisations féministes des Suds
Questions adressées par les OSC et réponses de l'AFD le 13/08/2020

Call for multi-country projects 2020
Support to feminist organizations in the South
Questions addressed by CSOs and responses from AFD on 08/13/2020

French version

1. Concernant la trame budgétaire : serait-il possible de l'organiser par sous-régions (et non par pays) ? Il est possible d'organiser le budget par sous-régions.
2. Est-il possible d'ajouter une ligne budgétaire pour les subventions, comprenant tout type d'appui ? Cela est possible, en gardant en tête que les lignes budgétaires aux intitulés et dépenses peu précises feront l'objet d'échanges ultérieurs avec l'AFD.
3. Est-ce que le montant des 50% subventions se calcule sur les coûts directs ou le montant global du budget? Il se calcule sur le montant global du projet.
4. Comment collaborer avec des OSC lorsque les transferts d'argent sont interdits (Algérie, Egypte) ? Le consortium est-il autorisé à accorder des subventions dans ces deux pays malgré tout (compte bancaire à l'étranger par exemple) ? L'AFD finance des projets dans ces deux pays et ne rencontre pas de difficultés pour assurer des transferts d'argent. Nous ne connaissons pas le contexte précis mais il n'y a pas de restrictions de la part de l'AFD sur le transfert d'argent dans ces deux pays.
5. Précision sur le scope géographique : toutes les zones géographiques sont-elles à considérer dans la proposition ou certaines zones peuvent être d'office non considérées ? L'ensemble des zones géographiques devra être considérée « Afrique y inclus l'Afrique du Nord, Proche-Orient, Amérique latine et centrale/Caraïbes, Asie et Asie du sud-est », dans une perspective d'échanges de pratiques entre les OSC féministes de ces différentes régions. La liste des pays éligibles aux 35% « reste du monde » est la liste des pays bénéficiaires de l'APD établie par le CAD : <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/Liste-des-beneficiaires-de-l-APD-etablie-par-le-CAD-2020.pdf>. La liste finale des pays sera validée au cours de l'instruction avec le consortium d'OSC ou l'OSC attributaire.
6. Précision sur le découpage thématique rigide , certaines thématiques sont poreuses entre elles comme VBG, DSSR et accès aux droits, faut-il reporter les subventions par thématiques ? Il s'agit de suivre les indications contenues dans les TdR et le CR de la réunion, en faisant une proposition cohérente et justifiée et sachant que le pourcentage de répartition thématique indiqué dans les documents d'appels à projet

sera interprété avec pragmatisme, l'objectif étant d'obtenir les propositions de projets les plus pertinentes.

7. Quelle est la définition d' "organisations féministes" pour l'AFD? Cf. CR de la réunion, une OSC est une structure intervenant dans les domaines des droits des femmes et des inégalités mais également de structures qui travaillent sur les thématiques de l'appel à projets (DSSR, VBG, renforcement économique). Une ONG qui n'est pas étiquetée féministe mais qui intervient sur les thématiques de l'AAP sera éligible au financement. Il revient au consortium de sélectionner les acteurs les plus pertinents.

8. Quel type de reporting « léger » est attendu des OSC locales, comme évoqué lors de la présentation de la note de cadrage, quel est le minimum attendu par l'AFD ? C'est le consortium/l'OSC qui sera redevable vis-à-vis de l'AFD et non les OSC locales. Il revient donc au consortium/à l'OSC soumissionnaire de définir avec les OSC des Suds financées, les modalités de reporting souhaitées les plus adéquates, afin d'être en mesure d'assurer un reporting consolidé au niveau de l'AFD. Des éléments classiques de reporting en matière d'exécution technique et financière sont à prévoir. Les soumissionnaires feront une proposition dans l'offre qui sera discutée avec l'AFD au cours de l'instruction.

9. Sur le découpage thématique : Est-ce que l'objet de l'OSC doit s'inscrire dans une des thématiques, ou est-ce qu'un projet doit spécifiquement être mis en œuvre sur la thématique durant le projet ? (Objet vs. Sujet traité par la subvention ?) Voir réponse à la question 7 : l'OSC doit avoir un but social visant la réduction des inégalités femmes/hommes, sans toutefois nécessairement être étiquetée féministe. Il doit néanmoins y avoir une cohérence entre l'objet social de l'OSC subventionnée et les projets qu'elle met en œuvre. Pour rappel, l'appel à projet pourra financer des OSC sur le volet fonctionnement (salaires) comme sur le volet projets (ex : besoin d'un financement pour organiser un séminaire).

10. Besoin de confirmation sur l'éligibilité des OSC non-enregistrées, et précisions sur les exigences administratives (pour les rétrocessions par exemple). Dans l'appel à projet, le rappel que FRIDA travaille avec des associations non-agrées et mis en avant de cet aspect comme une qualité, mais en même temps exigences sur les rétrocessions – ambiguïté dans les termes de l'appel à projet. Sur cette question ainsi que la suivante, merci de se référer au CR de la réunion de concertation avec les OSC de juin 2020, à la Q/A 21 qui indique que « Il sera possible de financer sur les fonds du projet des OSC non enregistrées encore (ne disposant pas d'une personne morale) et ne disposant pas d'un CA. Le consortium s'assurera dans ce cas, en effectuant des diligences LAB/FT, que les personnes physiques ne figurent pas sur les listes de sanctions internationales, européennes et françaises. En outre le projet pourra appuyer le processus d'enregistrement des organisations qui le souhaiteraient. »

11. Comment procéder à un audit de blanchiment/terrorisme avec des OSC qui ne sont pas enregistrées ? Proposition également de croiser les listes officielles gouvernementales avec le nom des responsables d'associations, pour s'assurer du non-financement d'associations considérées comme terroristes – à la place d'avoir un acteur externe en charge de l'audit. Voir réponse à la question 10, il conviendra de s'assurer que les personnes physiques des OSC financées ne figurent pas sur les listes de sanctions internationales, européennes et françaises. Cette mission pourra être internalisée au sein du consortium, si les conditions sont réunies (validation préalable des TdR de la mission et évaluation du dispositif en place par l'AFD). Ce filtrage préalable des bénéficiaires ne doit pas être confondu avec les audits visant à évaluer la mise en œuvre des fonds, incluant la conformité de leur usage au regard des engagements LAB/FT, qui devront également être réalisés.

English version:

1. Concerning the budgetary framework: would it be possible to organize it by sub-regions (and not by country)? It is possible to organize the budget by sub-regions.
2. Is it possible to add a budget line for grants, including any type of support? This is possible, keeping in mind that budget lines with vague headings and expenditures will be subject of further discussions with AFD.
3. Is the amount of the 50% grants calculated on the direct costs or the total amount of the budget? It is calculated on the total amount of the project.
4. How to collaborate with CSOs when money transfers are prohibited (Algeria, Egypt)? Is the consortium authorized to grant grants in these two countries despite everything (bank account abroad for example)? AFD finances projects in these two countries and has no difficulty in ensuring money transfers. We do not know the exact context but there are no restrictions from AFD on transferring money to these two countries.
5. Clarification on the geographical scope: are all geographical areas to be considered in the proposal or certain areas can be automatically not considered? All geographic areas should be considered "Africa including North Africa, the Middle East, Latin and Central America / Caribbean, Asia and Southeast Asia", with a view to the exchange of practices between feminists CSOs from these different regions. The list of countries eligible for the 35% "rest of the world" is the list of ODA beneficiary countries established by the DAC:
<https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/List-of-ODA-beneficiaries-established-by-CAD-2020.pdf>. The final list of countries will be validated by AFD and the awarding CSO or consortium during the appraisal of the project.
6. Clarification on the rigid thematic breakdown, certain themes are mutually porous such as GBV, DSSR and access to rights, should we postpone the grants by theme? It is required to follow the indications included in the ToR and the meeting minutes of the June 2020 meeting, by making a coherent and justified proposal. The percentage of thematic distribution indicated in the call for

projects documents will be interpreted with pragmatism, the final objective being to obtain the most relevant project proposals.

7. What is the definition of "feminist organizations" for AFD? Please see the meeting minutes of the June 2020 meeting, a feminist CSO is a structure intervening in the fields of women's rights and inequalities but also structures that work on the themes of the call for proposals (DSSR, GBV, economic empowerment). An NGO which is not labeled feminist but which intervenes on the themes of the call for tenders will be eligible for funding. It is up to the consortium to select the most relevant actors.

8. What type of "light" reporting is expected from local CSOs, as mentioned during the presentation of the framework note, what is the minimum expected by AFD? It is the consortium / CSO that will be accountable to AFD and not local CSOs. It is therefore up to the consortium/CSO to define with the CSOs from the South the most appropriate reporting methods, in order to be able to ensure a consolidated reporting at AFD level. Classic elements of technical and financial execution reporting are to be expected. Bidders will make a proposal in the bid which will be discussed with AFD during the appraisal.

9. On the thematic breakdown: Should the object of the CSO fall under one of the themes, or must a project be specifically implemented on the theme during the project? (Subject vs. Subject covered by the grant?). See answer to question 7: the CSO must have a social goal aimed at reducing gender inequalities, without necessarily being labeled feminist. However, there must be consistency between the social purpose of the subsidized CSO and the projects it implements. As a reminder, the call for projects may finance CSOs on the operating component (salaries) as well as on the projects component (eg: need for funding to organize a seminar).

10. Need confirmation on the eligibility of unregistered CSOs, and details on administrative requirements (for retrocessions for example). In the call for projects, the reminder that FRIDA works with non-approved associations and highlighted this aspect as a quality, but at the same time requirements on retrocessions - ambiguity in the terms of the call for projects. On this question and the next one, please refer to the meeting minutes of the consultation meeting with CSOs in June 2020, to Question/Answer #21 which indicates that "It will be possible to finance unregistered CSOs which are not yet registered again (not having a legal person) and not having a CA. In this case, the consortium will ensure, by carrying out AML / CFT diligences, to verify that the persons related to the CSO to be funded do not appear on the international, European and French sanctions lists. In addition, the project may support the registration process for CSO that wish it. "

11. How to carry out a money laundering / terrorism audit with CSOs that are not registered? Proposal also to cross official government lists with the names of the heads of associations, to ensure the non-funding of associations considered to be terrorists - instead of having an external actor in charge of the audit. See answer to question 10, it will be necessary to ensure that the persons of the funded CSOs do not appear on the international, European and French sanctions lists. The screening can be internalized within the consortium, if the conditions are met (prior validation of the ToR of the mission and evaluation of the system in place by AFD). This prior screening of beneficiaries should not be confused with the audits of the implementation of funds, which includes the compliance of their use with regard to AML / CFT rules, which will also have to be carried out during the project.